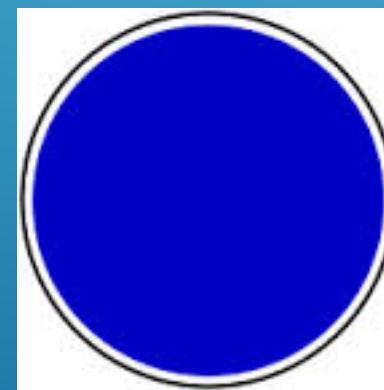
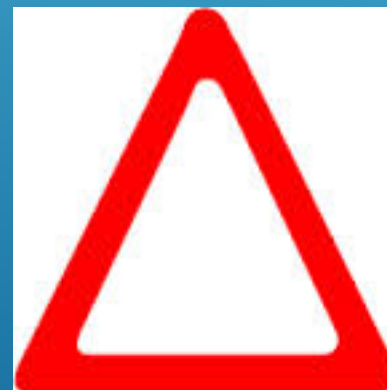
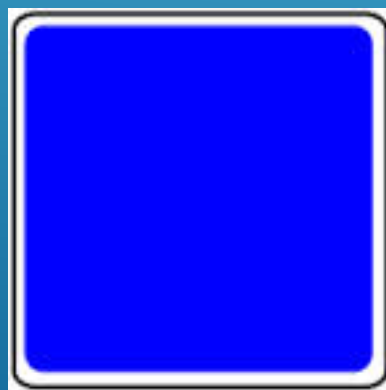
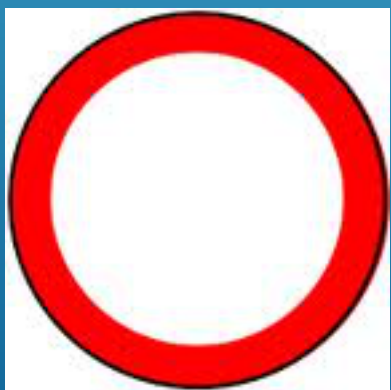
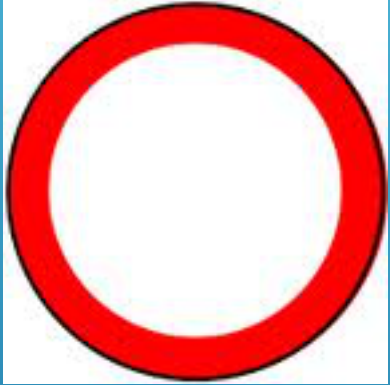


# LES PANNEAUX DE SIGNALISATION



# LES PANNEAUX RONDS



**Panneau d'interdiction** sur fond blanc rond rouge

L'interdiction commence au panneau jusqu'à la prochaine intersection ou au panneau de fin d'interdiction.

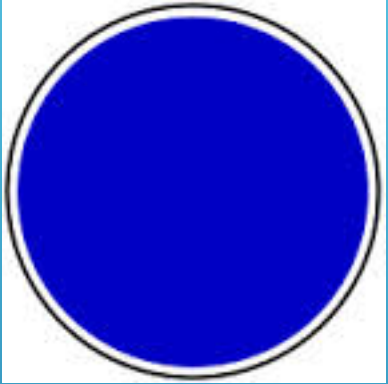
ATTENTION lorsqu'il est sans motif il est spécifique : circulation interdite à tout véhicule dans les 2 sens de circulation.



**Panneau de fin d'interdiction** sur fond blanc barré d'un trait noir

Fin de toutes les interdictions précédemment signalées concernant les véhicules en mouvement.

ATTENTION : il ne lève pas l'interdiction de s'arrêter et de stationner.



**Panneau d'obligation** sur fond bleu

Il est important de ne pas le confondre avec les panneaux carrés bleu qui sont des panneaux de conseil, d'information, d'indication.

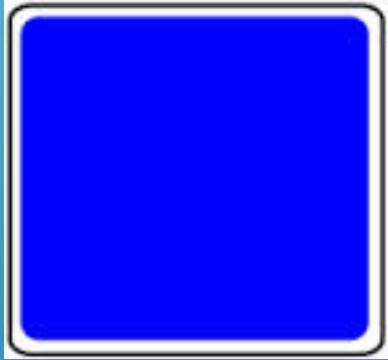


**Panneau de fin d'obligation** sur fond bleu barré d'un trait rouge

Il met fin à l'obligation précédemment signalée.

Les panneaux ronds d'interdiction et d'obligation sont des panneaux de prescription

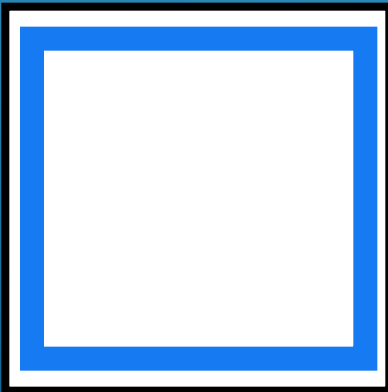
# LES PANNEAUX CARRES



**Panneau d'indication** carré sur fond bleu

Son rôle est d'informer, de conseiller

ATTENTION : ne pas le confondre avec le panneau d'obligation



**Panneau d'indication** carré sur fond blanc  
encadrement bleu

# LES PANNEAUX DE DANGER



**Panneau de danger permanent** triangle rouge sur fond blanc

Annonce un danger

En agglomération (en ville) danger à 50 m.

Hors agglomération (en dehors de la ville) danger à 150 m.



**Panneau de danger temporaire** triangle noir sur fond jaune

Souvent utilisé pour raison de travaux

Ils pourront être associés avec des marquages au sol de couleur jaune qui remplaceront temporairement les marquages permanent de couleur blanc.



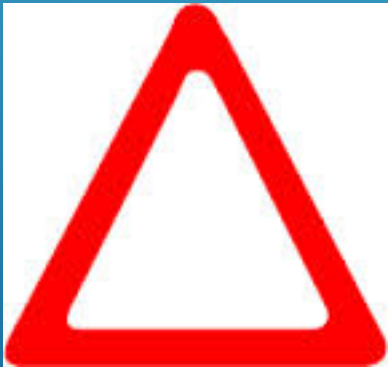
75 m

### Accompagné **d'un panneau de distance**

Le danger ne sera plus à 50 m en agglomération ni à 150 m hors agglomération.

IL faudra prendre en compte la distance mentionnée sur le panneau.

Ex ici : danger à 75 m



↑ 100 m ↑

### Accompagné **d'un panneau d'étendue**

Le danger annoncé est toujours à 50 m en agglomération et toujours à 150 m en dehors de l'agglomération mais nous avons une information supplémentaire, il va s'étendre sur la distance mentionnée sur le panneau.

Ex ici : en agglomération danger à 50 m qui va s'étendre sur 100 m.

hors agglomération danger à 150 m qui va s'étendre sur 100 m.

# IMPORTANT

Il ne faut jamais répondre que le danger annoncé commence immédiatement ou au panneau.



## LA SEULE EXECPTION

Le panneau double sens de circulation est le seul panneau de danger dont le danger prend effet à hauteur du panneau contrairement à tous les autres panneaux de danger (50 m en agglomération, 150 m hors agglomération).